

Rapport de la CoFin sur le préavis N°04-2018 concernant l'élargissement et l'assainissement du virage situé sous le pont de l'autoroute A9 du chemin de La Veyre-d'En-Haut

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 28 mai 2018 à 19h30. Etaient présents : Mesdames Barbara de Kerchove, Anne Morier ainsi que Messieurs, Eric RoCHAT, Roland RAPIN, Stéphane JAQUET, Marc CHÂTELAIN et Alain VIONNET Président-rapporteur.

Monsieur Alain BOVAY Syndic responsable des Finances, Monsieur Thierry GEORGE Municipal délégué ainsi que Monsieur Stéphane ROULET boursier communal ont participé à notre séance et nous leurs sommes reconnaissants pour leurs explications claires et précises et leurs disponibilités.

Objet du préavis

La municipalité nous demande un crédit de CHF 438'000.00, TTC pour l'élargissement et l'assainissement du virage de La Veyre-d'En-Haut ainsi que le remplacement d'une canalisation d'eaux claires.

Nous laisserons le soin à la commission ad hoc d'étudier la partie technique pour la réalisation de ce projet.

Néanmoins, les membres de la CoFin constatent que cette situation est dangereuse et que nous devons effectuer les travaux nécessaires pour le trafic routier dans ce secteur emprunté par les bus des VMCV ainsi que les poids lourds et les véhicules légers sur cet axe important de la zone industrielle de La Veyre-D'En-Haut.

Dans la discussion qui s'ensuit, la Municipalité a aussi voulu éviter les expropriations. Dans ce cadre la réfection et le prolongement du trottoir côté aval peuvent être réalisés. Un marquage à prévoir au centre de la chaussée a été demandé par un membre de la CoFin.

Aspects financiers

Relevons qu'un montant de CHF 6'688.60 a été engagé dans le compte honoraires << routes >> entre 2014 et 2018. Ces coûts ne font pas partie du tableau financier mentionné à la page 4 du préavis.

Ce préavis fait partie du plan d'entretien des routes 2017 – 2021. Cette somme de CHF 800'000.00 est prévue au plan des investissements pour l'entretien lourd des routes pour l'année 2018 (préavis 01-2018 compris). Ce montant ne peut pas être diminué il fait partie de l'entretien annuel de nos routes et chemins. La planification se fait au fur et à mesure en tenant compte des subventions qui pourraient être allouées jusqu'en 2021.

Nous pouvons mentionner que nous pourrions récupérer la TVA concernant les honoraires et les travaux pour le réseau d'eaux claires.

Amortissement

L'amortissement de cet investissement est prévu sur une durée de 30 ans au maximum, via les comptes concernés.

Coûts d'exploitation annuels

Le coût d'amortissement estimé pour l'ouvrage projeté s'élève comme suit :

° intérêts lissés (1.5 %)	CHF 3'300.00
° Amortissement annuel	CHF 14'600.00

A relever également que l'entretien courant sera effectué par les services communaux.

Conclusions

A noter que le chantier débutera fin août 2018, en principe pour une période de deux mois environ. Les utilisateurs de ce tronçon ainsi que les voyageurs du bus VMVC 215 voudront bien se conformer à la mise en place de la signalisation routière pendant la durée des travaux.

Au vu de ce qui précède et après délibération, les membres présents de la CoFin à l'unanimité proposent au Conseil communal et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc d'approuver les conclusions du préavis N°04-2018, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la municipalité un crédit de CHF 438'000.00 ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire;
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique << amortissement >>.

Pour la CoFin :

Le président-rapporteur



Alain Vionnet

Un membre



Eric Rochat